

AVIS N° 8 DU COMITE DES INDICES BOURSIERS

Le Comité des Indices Boursiers a décidé lors de sa réunion du 26 juin 2008 ce qui suit :

- 1- De mettre à jour l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX en y incluant les valeurs : ADWYA & TPR dont le nombre de titres admis est respectivement 11 000 000 et 32 000 000 actions ordinaires.

- 2- De mettre à jour la composition des Indices sectoriels en y incluant les valeurs ci-après :
 - ADWYA qui intégrera l'industrie « 4000- Santé » et le Super Secteur « 4500 – Santé »
 - TPR qui intégrera l'industrie « 1000- Matériaux de base » et le Super Secteur « 1700 – Matières Premières »

- 3- De publier l'indice qui représente l'industrie « 1000 –Matériaux de base » avec une base 1000 au 31 décembre 2005. Cet indice sera composé de 4 valeurs représentant environ 7% de la capitalisation de TUNINDEX.

Il est rappelé que les indices sectoriels sont publiés lorsqu'ils sont composés d'un minimum de quatre (4) valeurs et que leur capitalisation boursière représente plus de 2% de la capitalisation boursière de l'indice TUNINDEX.

Les mises à jour ci-dessus et la publication de l'indice des matériaux de base prennent effet à partir du mardi 1^{er} juillet 2008.

4- de changer à partir du 02 janvier 2009, le mode de calcul des indices et d'adopter la capitalisation flottante comme facteur de pondération au lieu de la capitalisation boursière totale. Actuellement TUNINDEX est calculé sur la capitalisation totale de l'échantillon des valeurs qui le composent. A l'instar d'autres bourses, la pondération de tous les indices sera ajustée par le flottant qui est devenu un standard international. Désormais, le nombre de titres qui sera pris en compte pour le calcul de la capitalisation boursière de l'indice sera le nombre de titres mis à la disposition du marché et non le nombre de titres admis.

Le mode de détermination du flottant ainsi que le pourcentage du capital retenu comme flottant pour chaque titre seront publiés prochainement.